



Commune de
St-Sulpice
CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal N° 02/22
Séance du Conseil communal du
mercredi 9 mars 2022 à 21h10
au Complexe communal du Léman

La 6^{ème} séance de la présente législature 2021-2026, 2^{ème} de cette année 2022 est ouverte à 21h10 au Complexe du Léman par Mme Carmen Fankhauser, Présidente pour cette année 2021-2022, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

1. Assermentation de Mme Anouchka Micolis

L'ordre du jour appelle la prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil communal.
Il s'agit de :

- **Mme Anouchka Micolis**, suppléante à M. Alain Mermoud, démissionnaire

Mme la Présidente donne la parole à M. Bidinost pour la présentation de Mme Micolis.

M. Bidinost : J'ai le plaisir de vous présenter Mme Anouchka Micolis. Elle est active dans le domaine des ressources humaines au CHUV et elle habite Saint-Sulpice depuis plusieurs années. Elle s'intéresse à la vie de la commune et est soucieuse de préserver sa qualité de vie et sa sécurité. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

Mme la Présidente indique que Mme Micolis a été choisie par son groupe, conformément à l'article 10 du RCC. Elle la prie de s'avancer devant l'assemblée et demande à chacun de se lever. Puis elle donne lecture du serment. Après quoi Mme Micolis lève la main droite et prononce les mots «je le promets».

Mme la Présidente la remercie et, au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice, prend acte de son serment et lui souhaite plein succès dans ses activités législatives. Elle lui demande de prendre place au sein de l'Assemblée.

L'effectif du Conseil est de 59.

2. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 27 janvier 2022, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil :	59	
Excusés :	13	Mmes Brito, Michel et Probst MM. Affolter, Allemann, Golaz, Gygax, Levy, Richards, Salina, Strobel, Tonascia et Wirth
Absents :	1	M. Hirsch
Présents :	45	
Majorité absolue :	23	

Mme la Présidente remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 9 mars 2022

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente invite à passer au vote concernant l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 février 2022

PV N° 01/22

Mme la Présidente : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 58 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, Mme la Présidente ouvre la discussion concernant ce PV.

Mme Burrus : Dans mon intervention en page 16, pour l'APREMADOL, il faut écrire à la fin « ...dans des EMS et des CMS. »

M. Guillot : Dans mon intervention en page 15, après « ...certains commerces... » il faut ajouter « , dans d'autres communes,... »

Mme Berner : Dans mon intervention en page 16, il faut remplacer « ...en octobre 2017... » par « ...dès octobre 2017... ».

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente invite à passer au vote sur le procès-verbal N° 01/22, y compris les modifications demandées.

Le PV N° 01/22 du 09.02.2022, y compris les modifications demandées, est accepté par 41 voix pour et 3 abstentions.

5. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

Mme la Présidente : Je vous donne lecture de la lettre de démission que j'ai reçue :

Madame la Présidente,

Par ces quelques lignes, je viens vous annoncer mon départ de la commune de St-Sulpice au 1er mars 2022. De ce fait, je ne pourrai plus prendre part au conseil communal. Je vous prie donc de bien vouloir accepter ma démission pour le 28.02.2022.

Bonne suite à vous et meilleures salutations.

Muriel Emonet

Evénement passés :

Suite au départ de la Municipale Cécile Theumann, il y a eu une élection complémentaire à la Municipalité (1er tour) le 13 février dernier. Les scores ont été très serrés : M. Olivier Matthey, 465 voix, M. Simon Hostettler, 362 voix et M. Jean-Pierre Jaton, 304 voix. Après discussion entre les deux premiers, nous avons reçu la communication que M. Olivier Matthey serait élu tacitement. Le 28 février dernier je l'ai assermenté dans la salle des combles, en présence d'une partie du personnel communal et de la Municipalité. J'en profite pour féliciter M. Matthey de son élection.

Evénements à venir

Demain, jeudi 10 mars 2022 : Atelier zéro déchet « Aliments et boissons » de 19h à 21h, Salle du Conseil communal, rue du Centre 59, avec inscription.

Aide d'urgence en Ukraine : Collecte de matériel et d'aliments de première nécessité à St-Sulpice ce Samedi 12 et dimanche 13 mars 2022, parking du centre du village. Toutes les informations se trouvent sur le site internet de la commune.

Les 18 et 19 mars 2022 : Show aérien de la Patrouille suisse au Swiss Tech Center. Il s'agit de l'événement SwissApollo - Legends of Space. Les informations détaillées sont accessibles sur les sites de l'EPFL et du Swiss Tech Center.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : J'ai 3 communications à faire :

Olivier Matthey : Notre collègue Olivier Matthey a commencé en trombe. Il a été assermenté le 28 février à midi par madame la présidente du Conseil communal Carmen Fankhauser. Puis, dans les heures qui ont suivi, il a participé à un apéritif avec les chefs de service, à sa première séance de municipalité et à un nouvel apéritif donné, cette fois, au niveau du district, où étaient conviés madame la préfète Anne Marion-Freiss et tous les syndics et municipaux des huit communes.

Olivier a reçu cinq dicastères : la cohésion sociale, les seniors, les bâtiments communaux, l'informatique et les télécoms. Ce sont des dicastères exigeants. Il suffit de penser aux bâtiments communaux et à l'informatique. Les bâtiments communaux sont vétustes et attendent toujours d'être valorisés. L'informatique doit trouver sa vitesse de croisière, après avoir connu l'an dernier une explosion des coûts. Nous nous réjouissons tous de voir Olivier à l'œuvre.

Le Laviau : Nous avons continué notre tour de table sur le futur port du Laviau.

Nous avons rencontré ces derniers jours des représentants des pêcheurs professionnels, le pêcheur de Saint-Sulpice, monsieur Alain Schmid, et le vice-président de l'Association suisse romande des pêcheurs professionnels, M. Serge Guidoux.

Et nous avons reçu ce matin deux représentants de L'Association pour la sauvegarde du Léman, sa secrétaire générale Suzanne Mader-Feigenwinter, et une responsable de projet, Mme Diane Maitre.

Nous allons terminer ce tour de table début avril en rencontrant un représentant de la CGN, M. le capitaine Olivier Chenaux.

(Nous avons reçu parallèlement trois représentants de l'Union nautique des Pierrettes, son président monsieur Jean-Marc Meylan, son secrétaire, monsieur Laurent Ramelet et son chef de port, M. Alessandro Panno).

L'Ukraine :

Nous avons reçu une série d'appels concernant l'Ukraine. Ces appels, qui venaient de Serpelious, nous demandaient ce que la Commune comptait faire face à la crise que nous connaissons. Nous nous sommes donné sur le moment une ligne de conduite qui a été confirmée et validée lundi en municipalité.

Quelle ligne de conduite ? Nous participons volontiers à l'élan actuel de solidarité envers les victimes de l'invasion russe. Mais nous tenons à conserver notre rôle propre, qui est de témoigner de notre émotion et de soutenir les habitants de la commune impactés par la crise mais pas de nous substituer aux organisations humanitaires dans le domaine de l'aide, ou de nous substituer aux autorités suisses dans le domaine politique.

De manière concrète, nous conseillons aux gens qui souhaitent aider les victimes du conflit de verser de l'argent à des ONG. Les ONG emploient des professionnels qui ont l'expérience de ce genre de crises, travaillent sur le terrain et, donc, connaissent précisément les besoins. A ce stade, nous recommandons particulièrement la Chaîne du Bonheur.

Cela dit, nous comprenons les Serpelious qui souhaitent organiser des collectes de biens de première nécessité. Et nous sommes prêts à les aider. Nous avons été ainsi approchés par un groupe de citoyens suisses d'origine ukrainienne et russe. Et nous lui avons bien volontiers donné l'autorisation de procéder à une récolte le samedi 12 et le dimanche 13 mars autour de la fontaine.

Nous avons en revanche refusé de soutenir d'autres personnes qui nous ont demandé de distribuer un flyer plus radical. Ce flyer témoignait de liens étroits avec l'ambassade ukrainienne et, dans un coin, proposait un IBAN pour l'achat de matériel militaire. L'aide humanitaire, oui. Le soutien politique, oui aussi dans une certaine mesure. Mais pas au point de nous mettre au service du gouvernement ukrainien.

M. Matthey : J'aimerais tout d'abord remercier toutes les personnes qui m'ont soutenu, le comité des SCD qui a fait un travail énorme pendant cette élection complémentaire et bien sûr MM. Hostettler et Jatton qui étaient candidats à cette place de municipal. Cette campagne s'est déroulée de façon respectueuse, a été courtoise et c'est très appréciable. Le fait que l'ASSE ait décidé de ne pas présenter de candidat à ce poste pour ouvrir cette possibilité aux autres groupes politiques a été très apprécié et c'est pour cette raison que j'ai pensé que ma candidature pouvait permettre de rassembler assez de voix.

Je passe à ma communication sur mes dicastères. Mardi matin j'étais à côté de l'église parce que la voirie a constaté qu'il y avait de la molasse par terre, autour de l'église. M. Chérat, responsable des bâtiments, a convoqué une personne du service de protection du patrimoine qui est venue mardi matin accompagnée d'un tailleur de pierre. Lorsque vous entrez dans l'église, dans la cour, à gauche, il y a deux grandes fissures et une autre fissure est visible côté route. Autour de l'oculus il y a aussi de la molasse qui a tendance à s'effriter et bientôt un spécialiste va venir gratter cela et faire un état complet de la façade et de la toiture. Il faudra surveiller si la situation empire et notamment si les fissures augmentent.

M. Piller : Le 9 juillet, de 13h00 à 17h00, la commune de St-Sulpice sera complètement bouclée hermétiquement. L'accès à St-Sulpice ne sera possible qu'à pied ou en vélo. Impossible de sortir ou de rentrer dans notre commune en véhicule. Il en sera de même pour les transports publics. Seuls les véhicules d'urgence pourront passer mais avec beaucoup de restrictions.

Pourquoi me direz-vous ? Et bien nous aurons la joie et le plaisir de voir passer la colonne du Tour de France. Le tour de France est la troisième manifestation sportive la plus suivie dans le monde entier, après les jeux olympique d'été et la coupe du monde de football.

Pour cette année 2022, le tour de France va passer dans 4 pays, soit le Danemark, la Belgique, la France et la Suisse. Il y aura 21 étapes pour un parcours de 3328 km dont 23 cols. Il y aura 176 coureurs soit 22 équipes de 8 coureurs. Pour suivre et accompagner ces cyclistes, 180 véhicules accompagnateurs et publicitaires sont nécessaires ce qui représente une colonne de 25 km de long.

Pour couvrir cet événement, 647 médias (TV, radios, journaux) de 190 pays seront présents.

Pour la retransmission des images et pour suivre la course, 8 hélicoptères seront présents dont 3 en permanence en vol. Pour faire fonctionner cette grosse machine, il y a 4500 personnes accréditées

Concernant l'étape du samedi 9 juillet qui nous impacte, le départ se fera à 13h00 de Dôle/F et l'arrivée est estimée à Lausanne entre 17h30 et 18h00. Cela dépendra de la météo et de la motivation des coureurs. Le parcours sera le suivant Dôle, Vallée de Joux, Mollendruz, Cossonay, Echandens, Préverenges, St-Sulpice, la Maladière, Ouchy, av. d'Ouchy, av. du Théâtre, St-François, Jules Gonin, Pont Chauderon, av. de Beaulieu, av. du Mont-Blanc, Plaines du Loup et arrivée entre le Stade Olympique et le parc du Vélodrome.

Vous aurez compris que le canton de Vaud sera coupé en deux. Il va y avoir d'énormes contraintes pour la circulation. Nous savons également que les sorties d'autoroute entourant Lausanne seront fermées. Le passage de la caravane publicitaire de 150 véhicules (électriques et hybrides) dure environ 30 minutes et passera aux environs de 1530 à St-Sulpice.

Quant aux cyclistes ils passeront sur la RC1 sur la voie droite en direction de Lausanne entre 17h00 et 17h30. Le secteur sera hermétiquement fermé 2 heures avant le passage de la caravane publicitaire et le sera encore 30 minutes après le passage des cyclistes.

Au vu de ce que je viens de vous dire, la logistique et la sécurité devront être à la hauteur. Du personnel de la PC, ainsi que les pompiers et Police seront sur le pied de guerre.

La commune va faire le nécessaire pour informer au mieux la population par un flyer, une info dans le journal Serpeliou et aussi sur le site de la commune, mais nous comptons également sur vous pour être des messagers en informant vos proches, amis et autres personnes.

Pour terminer, le dimanche 10 juillet, je vous déconseille vivement de vous rendre dans le Chablais ou dans le Pays d'Enhaut car le Tour de France y passera.

Autre information mais plus grave et délicate. En effet, L'invasion de la République d'Ukraine par la Fédération de Russie le jeudi 24 février dernier nous a cruellement rappelé qu'un conflit armé conventionnel était possible en Europe. L'annonce de la mise en alerte de la Force de dissuasion nucléaire russe il y a une dizaine de jours a réveillé le spectre de la guerre nucléaire et inquiète la population. Pour notre commune depuis le lundi 28 février plus d'une vingtaine de téléphones ou de courriels nous sont parvenus et qui ont été transférés auprès de l'ORPC ROL (Région Ouest lausannois).

Le SSCM (*Service de la sécurité civile et militaire*) a reçu de nombreuses sollicitations ces derniers jours de la part de journalistes, de communes et de particuliers pour avoir des informations ou pour savoir quoi faire en cas d'occupation des abris. Pour répondre aux nombreuses questions que les citoyens peuvent avoir il y a lieu de vous rendre sur le site internet :

<https://www.vd.ch/themes/securite/protection-civile/abris/>

Nous savons également que des citoyens ont réussi à obtenir dans des pharmacies des pastilles d'iode. Cela n'est pas nécessaire car le canton de Vaud a une réserve suffisante pour toute la population et sera distribuée par la Protection civile si cela devait être vital.

Pour ce qui est des places dans les abris PC, le district de l'Ouest lausannois à une couverture de 90 % de la population. Comment seront répartis les habitants dans les abris ? Sur ordre de la confédération et SSCM, les registres de la population et celui de la PC seront fusionnés et une liste sera établie donnant le lieu et l'endroit pour chaque citoyen de notre district. A contrario d'autres régions de notre canton, l'ouest lausannois est bien équipé.

Cette situation en Ukraine ravive la question des abris PC. En effet, la Confédération menait une réflexion depuis un bon moment afin de savoir si les abris existants de moins de 7 personnes ne devaient plus être comptabilisés et devaient ainsi être désaffectés. Cette décision est dès lors reportée. Pour terminer mon intervention, la municipalité avec l'aide et l'appui de la PC va mener une analyse afin d'obliger les futures constructions d'une certaine importance à ne plus être exempté d'un abri PC mais au contraire à obliger les promoteurs et architectes à intégrer cela dans leur projet, sachant que les coûts sont pris en charges par le canton et la confédération..

En fin de séance, je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Mme Willi : J'ai trois communications :

La première concerne l'avancée des travaux sur la RC1. Nous avons eu un rendez-vous avec la DGMR hier après-midi afin de planifier la suite des travaux. Nous sommes à bout touchant. La pose des tapis définitifs sera effectuée ce printemps. Ce sont des travaux importants, qui se dérouleront en trois étapes et nécessiteront la fermeture partielle de la route cantonale sur trois week-ends, du vendredi soir 20h au lundi matin 5h00. Les dates transmises par la direction des travaux sont les suivantes : du 22 au 25 avril, du 6 au 9 mai et du 13 au 16 mai. En fonction des conditions météo des dates de report ont été prévues soit du 10 au 13 juin et du 24 au 27 juin.

Les secteurs concernés sont les suivants : 1^{er} week-end, entre le pont de la Venoge et le giratoire Vallaire/Champagny inclus, puis de la sortie du giratoire Vallaire/Champagny jusqu'au carrefour Pré-Fleuri non inclus, et en dernier carrefour Pré-fleuri. Les accès de tous les riverains bien que réduits, et à quelques exceptions près, seront assurés en tout temps.

Des informations plus détaillées seront données sur les sites de la commune et de la DGMR dans le courant du mois d'avril. Tous les riverains concernés recevront un avis de la DGMR en temps voulu.

Ma deuxième communication concerne l'agression dont a été victime Monsieur Rouge l'année passée. L'affaire est entre les mains de la justice et suit son cours. Pour Monsieur Rouge, cet incident est considéré comme clos, la page est tournée et il ne souhaite plus revenir sur le sujet. Merci d'en prendre bonne note et de respecter son souhait.

Et pour terminer, comme certains d'entre vous l'ont peut-être constaté, le service de la voirie a procédé à l'arrachage de la haie de laurier du Parc du Pélican. Elle a été remplacée par une haie vive. La plantation a été effectuée cette semaine. Il ne reste plus qu'à patienter jusqu'aux beaux jours pour en profiter.

Mme la Présidente : Je propose maintenant à M. Pascal Roduit, le nouveau secrétaire municipal, de se présenter.

M. Roduit : Je vous remercie de m'accorder un peu de temps pour que je puisse me présenter à vous. J'ai commencé à travailler pour la commune de Saint-Sulpice le 3 janvier 2022. Comme mon nom ne l'indique pas je viens de Lausanne et j'y habite mais ma famille est d'origine valaisanne et norvégienne du côté de ma mère. J'ai 47 ans et je suis père d'une fille de 9 ans. Le cœur de mes compétences ce

sont les sciences politiques et administratives avec des expériences de direction d'entités publiques et parapubliques. Après avoir effectué un bac latin/anglais au gymnase de Pully, j'ai effectué des études de sciences politiques à l'Université de Lausanne et j'ai poursuivi avec un master en administration publique à l'Université de Bergen en Norvège. J'ai également effectué récemment des formations en finances publiques et en évaluation des politiques publiques à l'UNIL. J'ai enfin effectué une formation en management au SEFCO.

Au niveau professionnel je me suis spécialisé dans l'administration publique ou parapublique, dans le champ largement dit du social. J'ai été responsable de projet pendant de nombreuses années puis adjoint de direction dans le secteur parapublic, à la Fondation Le Relai. Cette fondation représente environ 110 collaborateurs et est en lien avec plusieurs autres institutions. J'étais en charge du soutien administratif du directeur, des relations avec les équipes, des projets de développement et des relations avec les offices fédéraux, les entités du canton de Vaud, les communes et associations de communes. J'étais particulièrement en charge de contrats de prestations et de certains projets internes comme l'informatique. C'était une activité très variée qui touchait à plusieurs domaines, l'insertion sociale et professionnelle, l'aide aux invalides, l'hébergement, la formation, l'aide sociale de proximité, la promotion de la santé publique, les usagers de drogue et la coordination d'acteurs. J'ai ensuite eu l'honneur d'être, pendant 7 ans, directeur d'une association de communes, dans le champ du social, l'Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly Echallens, qui compte environ 70 collaborateurs et qui agit dans la région au nord de Lausanne et au sud d'Yverdon. Il s'agit d'une entité administrative qui délivre des prestations financières d'aide aux personnes dans le besoin et effectue les tâches d'un organe de liaison auprès de la population notamment dans le domaine de la réinsertion socioprofessionnelle.

Ces deux parties de ma carrière m'ont permis de développer certaines connaissances dans les processus institutionnels, la gestion de ressources, de travailler avec des conseillers municipaux et un conseiller d'état responsable de plusieurs entités à l'Etat de Vaud et la direction et soutien de chefs d'équipes.

Pour conclure, je pense qu'un secrétaire municipal doit être quelqu'un de polyvalent qui doit favoriser le bon fonctionnement de l'organisation et des bonnes relations entre celle-ci et ses partenaires et agir comme un régisseur des activités de la commune. Il doit être cartésien, curieux et surtout loyal. J'aurais à cœur d'apporter mes compétences et mon engagement pour soutenir les autorités, motiver et fédérer les cadres, garder le cap des priorités qui sont fixées au niveau politique, au service de cette belle collectivité qui est la commune de Saint-Sulpice.

M. le Syndic : Nous sommes très heureux de travailler avec M. Roduit qui s'engage avec beaucoup de loyauté et de curiosité. Je lui souhaite un beau parcours à Saint-Sulpice.

6. Dépôt du préavis N° 03/22 « Règlement communal sur la vidéosurveillance »

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

M. Piller : Ce préavis a été initié par la Municipalité précédente. La décision d'établir ce règlement par la nouvelle Municipalité fait suite à une rencontre avec des responsables de l'autorité de protection des données et du droit à l'information. Il nous a été expliqué que les communes qui n'avaient pas

encore ce type de règlement ne devaient pas tarder à en concevoir un afin de pouvoir, si nécessaire, protéger les bâtiments et infrastructures particulièrement exposés au vandalisme, aux vols, aux intrusions de personnes non-autorisées quand d'autres solutions moins intrusives n'ont pas donné les résultats escomptés et que les coûts de réparation sont élevés. Comme écrit en préambule dans le préavis, nous devons préparer le terrain légal afin de pouvoir, si cela devait arriver, mettre en place une vidéosurveillance dans notre commune. Pour cela il faut impérativement avoir un règlement et une autorisation du préposé à la protection des données. Par ailleurs, le public doit être correctement informé, notamment par des panneaux. Pour l'instant la Municipalité n'a pas défini d'objectif mais nous pourrions penser au complexe scolaire, à la nouvelle déchetterie, à la fontaine ou aux bâtiments communaux. Notre intention n'est pas de mettre des caméras à l'entrée du village et filmer les allées et venues de nos concitoyens. Si ce règlement est accepté et que, dans le futur, une décision d'installer des caméras de surveillance est prise, une directive d'application serait établie à ce moment-là et une autorisation sera demandée à l'état de Vaud avec toutes les modalités que cela comporte.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 03/22.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Une commission ad hoc, avec présidence au groupe PLR, est chargée d'étudier ce préavis et devra rendre son rapport d'ici le 29 mars auprès de la Présidente du Conseil.

7. Dépôt du préavis N° 04/22 « Demande de crédit-cadre de CHF 2'000'000.— HT pour l'assainissement des collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées »

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

Mme Willi : Avant que la discussion sur ce préavis ne débute, la Municipalité vous prie de prendre note de la modification suivante : page 8, chapitre décision : suppression de la 2^{ème} partie de la phrase « de financer ce montant par la trésorerie courante ou par l'emprunt » et remplacer par « de financer ce montant par la trésorerie courante ».

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 04/22

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

La commission d'épuration est chargée d'étudier ce préavis et devra rendre son rapport d'ici le 29 mars auprès de la Présidente du Conseil.

8. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser : rien à signaler

APREMADOL - Mme Burrus : Je n'ai pas pu assister à la séance et Mme Michel n'a pas pu être présente ce soir.

ARASOL – M. Guillot : rien à signaler

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Pojer : rien à signaler

ORPC – M. Vermeulen : rien à signaler

PolOuest, M. Yazyev : rien à signaler

9. Propositions individuelles et divers

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Chabanel : Je me demandais où en était la commission de gestion et des finances au sujet de « l'affaire » de l'ex-municipale Theumann. Est-ce que M. Pache pourrait me dire à quelle stade de la procédure nous en sommes ?

M. Pache : La commission de gestion et des finances n'a pas beaucoup de compétences dans cette affaire puisqu'elle ne peut qu'examiner la gestion de l'année précédente, ce qu'elle va faire. Nous avons décidé d'établir une série de 4 questions, assez prudentes dans leur formulation afin de ne pas tomber sous le coup de la protection des données, et qui seront soumises à la Municipalité et à Mme Theumann. La commission de gestion et des finances, sur la base d'une audition, établira son rapport dans le cadre de la gestion.

M. Hostettler : J'ai une question pour la Municipalité, concernant le préavis sur le dépassement du budget informatique qui a été retiré lors de notre dernière séance du Conseil. Etant donné qu'il était indiqué dans ce préavis que la Municipalité avait été avertie tardivement du dépassement de budget, j'aimerais savoir si vous avez des processus de contrôle et si oui, quand avez-vous été avertis de ce dépassement ?

M. le Syndic : C'est la municipalité précédente qui a été informée de ce dépassement de budget et qui en a averti le Conseil communal qu'il faudrait prévoir environ CHF 40'000.— de dépassement de budget. Quant à nous, nous avons été averti d'un dépassement supérieur au milieu de l'automne et à ce moment-là nous avons parlé avec la commission de gestion et de finances et ensuite au Conseil

communal. Nous voulions mettre tout cela par écrit dans le préavis 02/22 et nous avons dû le retirer après nous être aperçus qu'il y avait encore des sommes qui s'ajoutaient à ce dépassement. Nous avons voulu attendre que toutes les sommes soient connues avant de présenter ce préavis. Le but était de vous informer le mieux possible de ce qui était en train d'arriver. Le montant final de ce dépassement de budget apparaîtra dans les comptes et nous aurons donc l'occasion d'en reparler.

M. Hostettler : Si je comprends bien, en juin dernier l'ancienne Municipalité annonçait un dépassement de CHF 40'000.— alors que le budget accordé était de CHF 50'000.— et la Municipalité n'a pas jugé nécessaire de surveiller ce dépassement de plus près pour pouvoir prendre des mesures immédiates et avertir le Conseil communal. ? Je pense que c'est quand même surprenant que la Municipalité arrive avec ce dépassement aussi tard alors que la Municipalité précédente avait déjà alerté sur cette question.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 22h13.

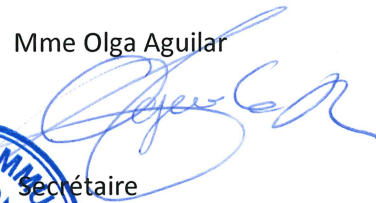
Conseil communal

Mme Carmen Fankhauser

Mme Olga Aguilar



Présidente



Secrétaire

